

Département de mathématiques et de statistique
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

PLAN DE COURS
ACT 3201 Régimes de retraite
Automne 2022

Professeure : Claudia Gagné, M.Sc., FSA, FICA, CFA
Bureau : 4190, pavillon André-Aisenstadt
Courriel : c.gagne@umontreal.ca
Auxiliaire d'enseignement : à déterminer

Horaire :

Cours : jeudi 17h30 – 20h30, pavillon Claire-McNicoll Z-245

TP : vendredi 8h30 – 10h30, pavillon Claire-McNicoll Z-260

Disponibilité du professeur : mercredi 14h30 – 16h30

Disponibilité par courriel : réponse dans les 2 jours ouvrables

À moins d'exception, les cours sont offerts en présentiel et ne sont pas enregistrés.

Objectifs généraux :

Initiation aux diverses facettes du système canadien, et plus particulièrement québécois, de la retraite :

- rôle des régimes publics, privés et de l'épargne-retraite dans la constitution d'un revenu de retraite ;
- éléments qui composent un régime de retraite privé ;
- méthodes quantitatives de financement des régimes de retraite ;
- aspects pratiques des méthodes actuarielles de financement.

Contenu :

- Introduction aux régimes de retraite
- Les régimes publics – types de régime, dispositions et calcul de rentes
- Les régimes privés – types de régime, dispositions et calcul de rentes
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite – principes de base
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite – hypothèses, gains et pertes
- Environnement législatif et normatif des régimes de retraite
- Sujets d'actualité : changements législatifs, équité intergénérationnelle, régimes à financement salarial, régimes à prestations cibles, etc. (selon ce que le temps permettra)

Évaluation :

Quiz : 10 % : 1- 2 quiz au cours de la session, pendant les cours théoriques ou les séances de TP.

Intra : 35 % : vendredi 4 novembre 2022, 8h30 – 10h30, pavillon Claire-McNicoll Z-245

Final : 55 % : lundi 12 décembre 2022, 17h30 – 20h30, pavillon Claire-McNicoll Z-245

Le format des évaluations est en présentiel, mais pourrait être modifié selon l'évolution des consignes de mesures sanitaires liées à la COVID-19. Les locaux des examens sont sujets à changement. L'étudiant est responsable de vérifier le numéro du local avant l'examen.

Référence obligatoire :

Aucune référence n'est obligatoire. Des références facultatives seront présentées dans les notes de cours.

Matériel requis :

Les calculatrices programmable et/ou à affichage graphique ne sont pas permises. La calculatrice financière Texas Instruments BAIPlus est recommandée.

Remarques :

- 1) Ce cours est agréé en vertu du Programme d'agrément universitaire (PAU) de l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour l'année universitaire 2022-2023. L'atteinte de la note minimale établie pour ce cours (B+) peut permettre à un candidat d'obtenir un crédit de l'ICA pour certains examens d'actuariat préliminaires (programme d'agrément avec reconnaissance par cours) en vigueur jusqu'à septembre 2023). Ce cours fait aussi partie des cours nécessaires à réussir pour le crédit du diplôme menant à l'admission pour l'examen synthèse de l'ICA du titre AICA (programme d'agrément avec reconnaissance du diplôme en vigueur dès septembre 2022). Veuillez noter qu'une combinaison de cours pourrait être nécessaire pour obtenir un seul crédit d'examen. Veuillez consulter les pages suivantes pour de plus amples détails :
 - a) Programme de crédit par cours (pré- septembre 2023)
[https://www.cia-ica.ca/fr/adhesion/programme-d-agrément-universitaire-\(pau\)-de-l-ica](https://www.cia-ica.ca/fr/adhesion/programme-d-agrément-universitaire-(pau)-de-l-ica)
 - b) Programme de crédit par diplôme (dès septembre 2022)
<https://education.cia-ica.ca/fr/accueil/>
<https://education.cia-ica.ca/fr/universites/>
- 2) La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, soit le **21 septembre 2022**.
- 3) La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **11 novembre 2022**.
- 4) L'étudiant a l'obligation de motiver une absence prévisible à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent, et il appartient à l'autorité compétente de déterminer si le motif est acceptable. Vous devez justifier votre absence auprès de la TGDE (tgdebac@dms.umontreal.ca, bureau AA-5186).
- 5) Afin de prendre connaissance du règlement des études de premier cycle, voir https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf. Ce règlement fait partie intégrante de ce plan de cours.
- 6) **Le plagiat : attention, c'est sérieux!** L'Université de Montréal possède un Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Il est du devoir de l'étudiant d'en prendre connaissance. (Les sanctions visant un étudiant reconnu coupable varient selon la gravité de l'infraction : l'attribution de la note F pour l'examen ou le cours en cause, la suspension du programme pour un trimestre, etc.) Plusieurs documents ont été préparés par la Faculté des arts et des sciences pour initier les étudiants aux responsabilités sous-jacentes au travail intellectuel et prévenir la malhonnêteté académique. Ces documents ainsi que le Règlement disciplinaire sont accessibles de la page :
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf
- 7) En plus des politiques internes en matière de comportements spécifiques à l'université, y compris l'inconduite universitaire, les candidats désirant se prévaloir du programme d'agrément universitaire de l'ICA seront également assujettis à la Politique relative au Code de conduite et d'éthique des candidats faisant partie du système d'éducation de l'ICA ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire dans le système de formation de l'ICA :
<https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2016/216106f.pdf>
<http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2016/216107f.pdf>
- 8) Les étudiants inscrits au **Bureau de Soutien aux Étudiants en Situation de Handicap (BSESH)** désirant bénéficier de mesures d'accommodement aux examens (intra et final) sont priés de consulter le lien suivant pour connaître la procédure à suivre: <https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>.